

**SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE**  
**Élection partielle complémentaire des 13 et 20 septembre 2020**  
**Calendrier électoral**

<b>Dates</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Référence</b>
Dès signature date conseillée : mercredi 15 juillet date limite : samedi 25 juillet	Publication dans la commune concernée, de l'arrêté du représentant de l'État portant convocation des électeurs et fixant les dates et lieu de dépôt des déclarations de candidature.	Circulaire Art. R. 124, R. 127-2 et R. 38
lundi 24 août	Ouverture du délai de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales.	Arrêté du représentant de l'État en application de l'art. R. 127-2
Jeudi 3 septembre à 18 heures	Clôture du délai de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales.	Art. L. 255-4
lundi 7 septembre	Ouverture de la campagne électorale. Mise en place des emplacements d'affichage.	Art. R. 26 Art. R. 31
Mercredi 9 septembre	Date limite de dépôt en mairie des demandes d'attribution d'emplacements d'affichage pour le premier tour.	Art. R. 28
Jeudi 10 septembre à 18 heures	Délai limite de notification aux maires, par les candidats ou les listes, des assesseurs et délégués des bureaux de vote.	Art. R. 46 et R. 47
Samedi 12 septembre à zéro heure à 12 heures à minuit	Début de l'interdiction de distribution des documents électoraux. Délai limite de remise des bulletins de vote aux maires par les candidats ou les listes qui en assurent eux-mêmes la distribution. Clôture de la campagne électorale pour le premier tour.	Art. R. 49 Art. R. 55 Art. R. 26
<b>dimanche 13 septembre</b>	<b>PREMIER TOUR DE SCRUTIN</b>	<b>Arrêté préfectoral</b>
Lundi 14 septembre à zéro heure	Ouverture de la campagne électorale pour le second tour.	Art. R. 26
Horaires du service	Ouverture du délai de dépôt des déclarations de candidature pour le second tour pour les candidats nouveaux.	R. 124 et R. 127-2
mardi 15 septembre	Clôture du délai de dépôt des déclarations de candidature pour le second tour pour les candidats nouveaux	Art. L. 255-4
mercredi 16 septembre	Date limite de renvoi aux mairies des listes d'émargement. Date limite de dépôt en mairie des demandes d'attribution d'emplacements d'affichage pour les candidats nouveaux pour le second tour.	L. 68 R. 28
Jeudi 17 septembre à 18 heures	Délai limite de notification aux maires, par les candidats ou les listes, d'une nouvelle désignation d'assesseurs et délégués.	Art. R. 46 et R. 47
vendredi 18 septembre	Délai limite de dépôt des protestations formées par	Art. R. 119

	les particuliers contre l'élection d'un conseiller municipal au premier tour	
Samedi 19 septembre à zéro heure à 12 heures à minuit	Début de l'interdiction de distribution des documents électoraux. Délai limite de remise des bulletins de vote aux maires par les candidats ou les listes qui en assurent eux-mêmes la distribution. Clôture de la campagne électorale pour le second tour.	Art. R. 49  Art R.55  Art.R.26
<b>dimanche 20 septembre</b>	<b>SECOND TOUR DE SCRUTIN</b>	<b>Arrêté préfectoral</b>
Vendredi 25 septembre à 18 heures	Délai limite de dépôt des protestations formées par les particuliers contre l'élection d'un conseiller municipal au second tour	Art. R. 119
Mardi 29 septembre à 24 heures	Délai limite de recours du préfet contre l'élection d'un conseiller municipal au premier tour.	Art. R. 119
Lundi 5 octobre à 24 heures	Délai limite de recours du préfet contre l'élection d'un conseiller municipal au second tour.	Art. R. 119